

Interpellation Pierre-Yves Rapaz – Energie renouvelable, l'hydraulique ne mérite-t-elle pas aussi notre soutien ? (13_INT_139)

Texte déposé

En 2011, le Conseil d'Etat a décidé de créer un fonds pour l'énergie à hauteur de 100 millions. Aujourd'hui, ce fonds sert de pont vaudois pour la RPC fédérale pour les objets d'énergies renouvelables, à base de panneaux photovoltaïques ou de biomasse.

Notre énergie renouvelable hydraulique n'est-elle pas aussi une source d'énergie méritant notre soutien via un pont RPC cantonal ?

Lors de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Courdesse en juillet 2012, on nous parlait de 21 projets de biomasse pour 6.3 MW, de 853 projets photovoltaïques pour 31.6 MW et de 35 projets hydrauliques pour 21.4 MW. Par ces chiffres, on voit que l'énergie hydraulique est aussi intéressante si ce n'est plus que les deux autres sources d'énergies renouvelables privilégiées par le Conseil d'Etat. Nos ancêtres l'avaient bien compris, puisqu'ils ont développé et osé des projets qui aujourd'hui auraient peut-être de la peine à voir le jour. Dernièrement, lors de la votation dans le Gros-de-Vaud, on a pu le constater pour l'implantation d'éoliennes que le peuple ne veut pas proche de chez lui.

Comment voulez-vous sortir du nucléaire et continuer de vivre dans le gaspillage électrique sans mettre tous les moyens possibles afin de promouvoir et soutenir l'ensemble des projets d'énergies renouvelables quels qu'ils soient ?

Mon regret est que, lors du bouclage des comptes 2012, le Conseil d'Etat n'a pas trouvé utile de réalimenter avec une partie du bénéfice le fonds de l'énergie. Peut-être que le Conseil d'Etat a trouvé qu'avec plus de 120'000'000 francs, sauf erreur de ma part, ce fonds était suffisamment doté.

Personnellement, je préfère nettement qu'on motive le passage à l'énergie renouvelable d'une manière active plutôt que par le recours aux interdictions. Il aurait été souhaitable que le Conseil d'Etat démontre son voeu de soutenir toutes les énergies renouvelables et surtout celles qui ont déjà fait leurs preuves plutôt que venir avec une loi sur l'énergie qui met avant tout des interdictions, sans oser la question de savoir si nous arriverons à faire respecter ces interdictions lorsque nous serons en pénurie, au lendemain de l'arrêt des centrales nucléaires suisses.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1. Le fonds sur l'énergie est-il suffisamment doté pour soutenir l'ensemble des projets d'énergies renouvelables dans notre canton ?
2. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas inclus dans son pont RPC cantonal les projets d'énergies hydrauliques ?
3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de revoir ses critères, (date de dépôt, genre de production, etc.) pour que d'avantage de projets puissent bénéficier du pont RPC cantonal ?

Souhaite développer.

(Signé) Pierre-Yves Rapaz